

Question orale de M. Wyngaard : Installation d'une piste cyclable séparée ou d'une piste cyclable marquée sur l'avenue Winston Churchill.

M. Wyngaard rappelle les informations fournies par Bruxelles-Mobilité voici quelques semaines, selon lesquelles le nombre de cyclistes a augmenté de près de 50 % au cours de l'année écoulée, pour des raisons heureuses telles que les changements de comportement ou l'arrivée du vélo électrique, mais aussi pour des raisons moins heureuses, telles que la crainte de prendre les transports publics suite aux événements tragiques du mois de mars.

Uccle n'échappant évidemment pas à la règle, on constate une augmentation importante du nombre de cyclistes sur le territoire communal. Ceci constitue une excellente nouvelle à plusieurs titres. La pratique du vélo s'avère bénéfique pour la santé de celui qui l'enfourche mais aussi pour celle de tous les Bruxellois, dans la mesure où ce mode de déplacement ne produit pas de bruit et ne détériore pas la qualité de l'air, vu qu'il n'émet ni CO₂ ni particules fines. Le recours au vélo s'avère donc positif non seulement pour son utilisateur mais aussi pour la collectivité et la qualité de vie des Bruxellois.

La commune se doit d'accompagner cet engouement en faveur de la petite reine. M. Wyngaard remarque à cet égard quelques balbutiements intéressants dont on ne peut que se réjouir, tels que par exemple le bypad, financé par la Région et en cours d'élaboration à Uccle, ou encore les subsides pour les boxes vélos ou la signalisation des pistes cyclables.

Pour ce qui concerne l'avenue Winston Churchill, le groupe Ecolo estime que le moment est venu d'y implanter une piste cyclable, pour laquelle deux options sont possibles. La première option, privilégiant une piste cyclable séparée de la population, nécessite une rénovation lourde et coûteuse de façade à façade. La seconde, consistant en un marquage de la piste cyclable, permet d'organiser une phase de test et s'avère beaucoup moins onéreuse puisqu'elle requiert uniquement de la peinture sur la voirie.

L'avenue Albert dispose déjà d'une piste cyclable marquée entre la place Albert et la place Vanderkindere, à l'instar de celles qui existent déjà à hauteur du rond-point Churchill ainsi qu'au Bois de la Cambre. M. Wyngaard estime qu'il serait particulièrement judicieux d'établir une telle piste cyclable marquée sur l'avenue Winston Churchill. En effet, cette piste garantirait une connexion extrêmement intéressante entre la place Albert et l'ULB. Le continuum entre ces deux pôles assurerait un parcours sécurisé ininterrompu à travers des quartiers densément peuplés et présenterait de surcroît l'avantage indéniable d'offrir un parcours quasiment plat et donc confortable pour tous les cyclistes, qu'ils soient aguerris ou néophytes. Ce serait d'autant plus pertinent que, d'après les comptages récents, la place Albert est l'un des carrefours où la proportion de cyclistes a le plus fortement augmenté. La piste cyclable marquée de l'avenue Albert n'est évidemment pas étrangère à cette évolution.

Cependant, le lancement d'un tel processus exigerait un nouveau partage de l'espace public, et notamment une révision de la place dévolue à la voiture. En réalité, la partie de l'avenue Winston Churchill comprise entre la place Vanderkindere et le rond-point Churchill est déjà quasiment un tronçon à une bande de circulation. Il y a donc là un espace suffisant pour aménager sans trop de difficulté une piste cyclable marquée. Par ailleurs, l'avenue Winston Churchill fait partie du réseau RER-Vélo et doit donc être aménagée en priorité. Vu qu'il s'agit d'une artère régionale, c'est à Bruxelles-Mobilité d'intervenir. Chacun sait que cet organisme sera disposé à s'engager dans ce projet peu coûteux si la commune le sollicite de manière proactive.

Dès lors, M. Wyngaard souhaite poser les questions suivantes. La commune est-elle favorable à la mise en place d'une piste cyclable marquée sur l'avenue Winston Churchill ? Dans l'affirmative, quelles initiatives le Collège prendra-t-il pour demander à Bruxelles-Mobilité de réaliser cet aménagement et pour soutenir le projet auprès de l'administration régionale ?

M. l'Echevin Biermann se réjouit également de l'augmentation du nombre de cyclistes dans une proportion de 50 %, qui a pu être observée au cours des derniers mois. Il tient à attirer l'attention du Conseil communal sur l'augmentation parallèle des accidents impliquant des cyclistes, que M. Zygas pourra certainement confirmer. L'extension de l'usage du vélo pour la mobilité quotidienne requiert un accompagne-

ment, tant en termes d'infrastructures que d'éducation des cyclistes et des autres usagers de l'espace public. À cet égard, l'organisation de rangs cyclables dans les écoles uccloises peut susciter un légitime sentiment de fierté car elle permet d'inculquer de bons réflexes à un maximum de jeunes Ucclois.

M. Wyngaard a souligné avec justesse que Bruxelles-Mobilité est chargée de l'avenue Winston Churchill. Mais il ne s'agit pas seulement de soutenir Bruxelles-Mobilité afin qu'une initiative soit prise ; il faut encore insister auprès de cet organisme afin qu'il délivre le permis d'urbanisme pour les 16 kilomètres d'itinéraires cyclables régionaux (ICR) prévus sur le territoire communal. Ce permis n'a toujours pas été délivré par le Fonctionnaire délégué alors qu'une demande a été déposée en avril 2014. Il est regrettable que l'administration régionale demeure silencieuse dans ce dossier alors que la commune n'a cessé de la relancer pendant près d'un an pour résoudre les points conflictuels.

Par ailleurs, les aménagements envisagés doivent être menés dans un esprit de cohérence, de manière à permettre aux usagers de se rendre d'un point à un autre en suivant un itinéraire logique et sécurisé. Ce doit être le cas pour les 16 kilomètres d'ICR attendus par l'administration communale, notamment pour l'ICR censé emprunter l'avenue de Messidor dans le tronçon situé entre l'avenue Brugmann et le rond-point Churchill, déjà doté d'une piste cyclable séparée. Le Collège estime qu'il est logique d'inciter les cyclistes à emprunter l'avenue Montjoie de préférence à l'avenue Winston Churchill pour rejoindre la chaussée de Waterloo, vu les différences de statut de ces deux voiries dans le cadre du Plan régional de développement (PRD). Mais il n'est pas exclu qu'une réflexion soit menée sur l'intégration du vélo avenue Winston Churchill, étant donné que la Région a annoncé son intention de procéder à un réaménagement de façade à façade. Cependant, dans l'immédiat, il est plus opportun de privilégier les avenues Messidor et Montjoie car un marquage ou une piste cyclable suggérée sur l'avenue Churchill offre moins de garanties en matière de sécurité que la piste cyclable séparée établie sur l'avenue de Messidor. De toute évidence, il vaut mieux profiter des infrastructures déjà présentes sur le territoire ucclois.

M. Wyngaard estime que l'idée selon laquelle l'avenue de Messidor peut constituer une voie intéressante pour rejoindre la piste cyclable de l'avenue Winston Churchill relève de l'évidence. Toutefois, il émet quelques doutes quant à la possibilité d'assurer un continuum intéressant, une jonction crédible, avec un parcours constitué de détours vallonnés. Mais si, de manière générale, la commune se montre proactive à l'égard de Bruxelles-Mobilité, il sera possible de déboucher sur des résultats concrets qui s'inscriront dans le RER Vélos et le plan proposé par la Région sans entraîner des frais inconsidérés. M. Wyngaard signale par ailleurs que la piste cyclable marquée de l'avenue Albert a permis d'augmenter de manière substantielle le nombre de cyclistes sur cette artère, même si demeure l'un ou l'autre souci, tel que le stationnement de véhicules en double file. Il est donc erroné de croire qu'un dispositif de ce type ne soit pas de nature à fournir une aide ou une protection. À cet égard, M. Wyngaard établit une analogie avec Arts-Loi, dont l'artère était empruntée au départ par à peine un cycliste par heure et à présent par un très grand nombre de cyclistes. Il en conclut que le Collège adopte une position un peu timorée en ce domaine.